

Image not found or type unknown



Remise en route du chauffage en copropriété

Par **Hendreff**, le 11/10/2022 à 19:18

Bonjour

Dans notre copropriété le chauffage est habituellement mis en route le 15 octobre. Cette année, en raison des prix élevés du gaz naturel et des températures encore clémentes en ce début d'automne, le CS souhaiterait ouvrir le chauffage une ou deux semaines plus tard. Est-il possible de le faire sans avis des copropriétaires ou sans vote en AG ?

Merci par avance pour votre réponse

Par **Pierrepaulejean**, le 11/10/2022 à 19:22

bonjour

le CS n'est pas habilité à donner des instructions

c'est le syndic qui décide

tout dépend aussi de la localisation de votre résidence et des températures extérieures...

*** une correction orthographique

Par **Hendreff**, le 11/10/2022 à 19:30

Je vous remercie pour votre réponse.

Pourriez-vous être plus explicite quand vous dites que c'est le Syndic qui décide ? Comment peut-il acter sa décision ?

Il me semblait en effet que le syndic n'était que gestionnaire et que les décisions étaient prises par le syndicat des copropriétaires représenté par son conseil syndical.

Par **Visiteur**, le **11/10/2022** à **20:53**

Bonjour,

le syndic n'était que gestionnaire : **VRAI**

et que les décisions étaient prises par le syndicat des copropriétaires : **VRAI**

représenté par son conseil syndical : **FAUX**

Le CS ne **prend aucune décision** et ne représente personne. Il est nomma par l'AG pour assister et contrôler le syndic.

Si le retard de chauffage provoque une température inférieure à 18 degrés dans les logements, ils ne respectent plus les critères de décence. Il faut donc prendre ce type de décision avec précaution !